

Fiche de données de sécurité Conformément au règlement (UE) 2015/830

Pro Bloom

Date de rédaction : 30/09/2013 Version No. 4 Date de révision: 03/01/2022

1	SECTION 1 : IDENTIFICAT	ION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1	Identificateur de produit A. Nom commercial:	PRO BLOOM
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Pro Bloom est un activateur de croissance et de floraison pour plantes conforme au règlement européen sur l'agriculture biologique N° 834/2007. Utilisations déconseillées : Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3 Système de descripteur des utilisations (REACH) : classification non requise (IK)
1.3	Renseignements concernant le	fournisseur de la fiche de données de sécurité
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du biopole, 32500 Fleurance
	No de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	info@terraaquatica.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Services médicaux / secours	15
	Pompiers et secours	18
1.4	Police	17
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	112

	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) Centre d'information	01 45 41 59 59
	toxicologique Sud Ouest	05 61 77 74 47
2	SECTION 2 : IDENTIFICAT	ION DES DANGERS
2.1	Classification du mélange	
	Reg. 1272/2008/CLP	IK. (Classification non requise) - Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.
	Informations additionnelles	produit n'est pas juge dangereux.
	Dangers pour l'homme	Aucun
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
	Éléments d'étiquetage	
	Conformement au Reg. 1272/20	08/CLP et ses adaptations
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot de danger	Aucun
	Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette	Aucune
2.2	Mention de danger	Aucune
	Mention d'avertissement	Phrases P
		P102 Tenir hors de portée des enfants
	Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	Aucun
2.3	Autres dangers	
	Aucun	
3	SECTION 3 : COMPOSITION	N/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1	Substances	Non applicable
3.2	Mélanges Nom	Pro Bloom
	Description	Pro Bloom est un activateur de floraison pour plantes 100% naturel à base d'algues
		Ascophyllum nodosum conforme au règlement européen sur l'agriculture biologique N°
		834/2007
4	SECTION 4: PREMIERS SECOURS	
	D'une manière générale, en c	as de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien
	administrer par voie orale à u	ine personne inconsciente.
4.1	Description des premiers secours	
	En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.
	En cas de contact cutané	Rincer à l'eau claire.

1	En cas d'ingestion /aspiration	
		Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions.
		Boire de l'eau pour diluer le produit (de 0.5L à 1L). Si vous prenez plus d'une cuillère à
		café, une diarrhée légère peut être causée par l'action des enzymes dans l'estomac.
	En cas d'inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas
4.1.1		d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration.
		Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.
	Protection de ceux qui	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection
	prodiguent les soins de premiers secours :	adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter
	•	des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle.
		Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos
		vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration
	Autres données	des premiers soins, changer ces vêtements.
	Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter
		des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations
		toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pro Bloom peut provoquer de légères diarrhées en raison du processus enzymatiques
7.2	erreto, arguo et arriereo	avec les bactéries intestinales, si ingéré en quantité importante ou sous forme
		concentrée.
	Indication des éventuels soins	Pas de données disponibles
	médicaux immédiats et traitements particuliers	. 40 40 45500 4.5p02.50
4.3	nécessaires	
5	SECTION 5 · MESURES DE	LUTTE CONTRE L'INCENDIE
J	CECTION O. MEGGNEG DE	LOTTE GOITTRE E INGENDIE
3	OLOTTON O . MEGONEO DE	LOTTE CONTRE E INCENDIE
3	Moyens d'extinction	
		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des
		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage,
		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours :
5.1		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou
		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse.
		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou
		Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse.
	Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés :
	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés :
	Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de
	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire.
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours: Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés: En cas d'incendie, ne pas utiliser: Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les containeurs du feu si cela peut être
5.1	Moyens d'extinction Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel

	1	
		Equipements de protection appropriée
		Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut
		utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les
		autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu´un équipement
		respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de
		base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou
		d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie) selon la
	Autres informations	Directive 89/654/EC.
	Autes informations	Procédures spéciales de lutte contre un incendie : Eloigner les bidons de l'incendie si
		cela peut être fait sans danger. Le feu peut être à l'origine de fumées ou de gaz
		toxiques. Les pompiers doivent porter un masque muni d'un système respiratoire à
5.4		circuit fermé, ainsi qu'une combinaison protectrice, et éviter le contact avec les yeux ou
3.4		la peau. Approcher le feu à contrevent. Si de larges quantités de produit sont en jeu, ne
		pas utiliser de tuyau avec des raccords. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la
		lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les
		canalisations ou les égouts.
6	CECTION 6 - MECLIDEC À 1	PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6	SECTION 6: MESURES A	PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1	Précautions individuelles, equip	ement de protection et procédures d'urgence
	Pour les non-secouristes	Assurer une bonne ventilation.
		Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de
		projection.
	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à
		la nature du danger. (Voir section8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Le produit est biodégrable. Cependant éviter la contamination des égouts, des eaux de
0.2	de l'environnement	surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités
		compétentes.
6.3	Méthodes et materiel de confine	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
0.0	Méthode de confinement :	Couverture des égouts
		· ·
	Procédure de nettoyage :	Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets
		d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de
		matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux
		dispositions du point 13.
	Autres Informations:	Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou
		incompatible. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour
		protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de
		petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du
		sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants
	Référence à d'autres rubriques	appropriés.
	reference a u autres fubliques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.
6 A		Équipement de protection individuelle : voir la section 8
6.4		Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

7	SECTION 7 : MANIPULATI	ON ET STOCKAGE
	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.
	manipulation sans udilyer	Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se
		développent.
7.1		Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources
		de chaleur et des autres sources d'incendie.
		Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
		Se laver les mains après chaque utilisation.
	Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du	Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.
7.2	stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré. Idéalement la température de stockage doit être
		comprise entre 5 et 30 degrés C.
		Une température supérieure à 90 degrés C peut entraîner une décomposition
		thermique créant des sous-produits totalement bénins, matière organique, eau Carbone.
		Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité
		ou de chaleur. Maintenir les récipients en position verticale pour éviter les risques de fuite.
	Utilisations finales particulières	Pas d'utilisations finales particulières.
		Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés. Fermer les contenants avant
7.3		et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer
		dans des zones dont la chaussée est imperméable.
		Les ingrédients risquent de perdre leur efficacité si le produit est stocké dans un endroit
		trop chaud, éviter également les températures inférieures à -5°C.
8	SECTION 8 : CONTRÔLES	DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1	Paramètres de controle	N. P. II
		Non applicables
J. 1		Non applicables Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
8.2	Controles de l'exposition	
	Controles de l'exposition Controle technique approprié	
	Controle technique approprié Mesures de protection	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail. Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail. Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage	Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail. Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage Protection de la peau	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail. Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail. Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage Protection de la peau Protection respiratoire	Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail. Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
	Controle technique approprié Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI) Protection des yeux et du visage Protection de la peau	Aucun contrôle particulier Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail. Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection

	Mesures de protection de l'environnement	Pas de données disponibles. Produit biodégradable
9	SECTION 9 : PROPRIÉTÉS	PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	Aspect	Etat physique : Tous les composés de Pro Bloom sont en solution aqueuse.
	Odava	Couleur : Marron foncé
	Odeur	Orange
	pH	9-9.5
	Point de fusion	Non applicable
	Point de congélation	-4°C
	Point initial d'ebulition ou intervalle d'ebullition	103°C
	Point d'éclair	Non déterminé
	Taux ou indice d'évaporation	Non déterminé
	Inflamabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflamabilité 'LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
	Pression de vapeur	Non déterminé
	Densité de vapeur	Non déterminé
	Densité	Non déterminé
	Solubilité	Soluble, 995g/L
	Coefficient de partage n- octanol/ eau	Non déterminé
	Température d'auto-inflamation	Non déterminé
	Température de décomposition	Non déterminé
	Viscosité	60m Pa-s (Brookfield)
	Propriétés explosives	Non déterminé
	Propriétés comburantes	Non déterminé
	Indice de réfraction	Non déterminé
	Pouvoir rotaroir	Non déterminé
9.2	Autres informations	
	Aucune	
10	SECTION 10 : STABILITÉ E	ET RÉACTIVITÉ
10.1	Réactivité	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les
		conditions normales d'utilisation.
10.2	Stabilité chimique	Le Pro Bloom est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans
		des conditions normales de stockage et de manipulation.
		Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	Possibilité de réactions	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et
	dangereuses	d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter.
<u> </u>	1	

	Matières incompatibles	Aucune connue
10.5		
10.6	Produits de décomposition	Aucun connu
	dangereux	
11	SECTION 11 : INFORMATI	ONS TOXICOLOGIQUES
11.1	Information sur le effets toxicole a) Toxicité aigue	ogiques
	b) Corosion cutanée / irritation	Aucune toxicité connue
	cutanée c) Lésions occulaires graves/	
	irritation oculaire d) Sensibilisation respiratoire	
	ou cutanée	
	e) Mutagénicité sur les cellules germinales	
	f) Cancérogénicité g) Toxicité pour la reproduction	
	h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles –	
	exposition unique	
	i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles –	
	exposition répétée j) Danger par aspiration	
	Informations sur les voies d'exposition probables	Ingestion : peut potentiellement provoquer une diarrhée légère si ingéré en quantité
	d exposition probables	importante ou sous forme concentrée.
		Inhalation : voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation.
		Exposition de la peau : aucun danger – laver avec de l'eau.
		Exposition des yeux : irritation légère possible – laver avec de l'eau.
	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
	Effets interactifs	Données non connues
	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
	Mélanges	Pas de données disponibles
	Informations sur les mélanges et informations sur les	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement.
	substances	Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux
		substances qui le composent.
	Autres informations	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle
12	SECTION 12 : INFORMATI	ONS ÉCOLOGIQUES
12.1	Toxicité	Pas de risques connus
12.2	Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé. Produit biodégradable.
12.4	Mobilité dans le sol	Pas de risques connus. Produit biodégradable
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de données disponibles
12.6	Autres effets nefastes	Aucune donnée

13	SECTION 13 : CONSIDÉRA	TIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Elimination du produit/ de l'emballage : il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.
	Code de liste des déchets	Non déterminé
14	SECTION 14 : INFORMATI	ONS RELATIVES AU TRANSPORT
Trans	port non dangereux. En cas	s d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6
14.1	Nombre ONU	Transport non- dangereux
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR IMDG OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport en vrac conformémént à l'annexell de la convention MARPOL et au recueil IBC	Transport non- dangereux
15	SECTION 15: INFORMATI	ONS REGLEMENTAIRES
15.1	Reglementations/ Législation pa	articulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
15.1.2	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable

15.1.3	Risques particuliers	Aucun
15.2	Evaluation de la securité chimique	Evaluation non effectuée
16	SECTION 16 : AUTRES IN	FORMATIONS
16.1	Abreviations et acronymes	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai. NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes) CLP: Règlement CE 1272/2008 DNEL: Niveau calculé sans effet EmS: Calendrier d'urgence SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IC50: Concentration immobilisatrice de 50% de la population soumise à l'essai. IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses OMI: Organisation maritime internationale NUMÉRO INDEX: Numéro d'identification VI Annexe du CLP CL50: Concentration létale 50 % DL50: Dose létale 50 %. LEP: Niveau d'exposition professionnelle PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH PEC: Concentration prévisible dans l'environnement PEL: Niveau d'exposition prévisible sans effets REACH: Règlement CE 1907/2006 RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par train TLV: Valeur limite de seuil TLV PLAFOND: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition de travail TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
		TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée COV: Composé organique volatil
	Références bibliographiques	vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
		Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP) Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du
16.2		Parlement européen (II Atp. CLP) L'indice Merck. Ed. 10 Manipulation et sécurité chimique Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques

		INRS - Fiche Toxicologique
		Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
		N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7 Ed., 1989
		Site web de l'Agence ECHA
16.3	Changements comparés à la version précédente	Date de révision : 03/01/2022
	ia version precedente	Date de version précédente : 02/10/2019
		Version : 4
		Modification section 1.3
	Note	Le mélange indiqué ne requiert pas de FDS selon les exigences du REACH. Fiche établie
		à titre d'information.
		Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règl. 830/2015/UE.
		Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les
		documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les
		précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences
		réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses
		responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.
		Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les
		informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la
		date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. De plus, l'attention de l'utilisateur est attirée
16.4		sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que
		celles pour lesquelles il a été créé. Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas
		responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés.
		La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur
		la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières
		actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques).
		Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet
		de garantir des propriétés spécifiques.
		Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.